

Adoptée le
28 octobre 2024

Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles



TABLE DES MATIÈRES

Nom de l'organisation.....	3
Notre mission	3
Nos valeurs	3
Nos services offerts	3
1) Hébergement transitoire dans un milieu sécuritaire.....	3
2) Rencontres individuelles.....	3
3) Intervention de groupe.....	3
4) Consultations téléphoniques et suivis.....	3
5) Accompagnements et défense des droits.....	3
6) Soutien dans la relation mère-enfants.....	4
7) Sensibilisation.....	4
8) Intervention jeunesse.....	4
Nos engagements envers vous.....	4
Procédure de traitement des plaintes.....	4
Coordonnées et heures d'ouverture.....	4
Date d'adoption de la déclaration de services.....	4

Nom de l'organisation

La Maison Anita-Lebel

Notre mission

La Maison Anita-Lebel a pour mission de lutter contre la violence conjugale. Elle offre des services spécialisés en violence conjugale postséparation aux femmes, avec ou sans enfants, par le biais de logements sécuritaires et transitoires. Par l'intervention féministe, la Maison Anita-Lebel les accompagne vers leur reconstruction et leur reprise de pouvoir.

Nos valeurs

Les valeurs prônées par la Maison Anita-Lebel sont la solidarité, l'autonomie et la justice sociale.

Nos services offerts

1) Hébergement transitoire dans un milieu sécuritaire

Nous avons 8 logements, chaleureux et surtout sécuritaires afin que les femmes et les enfants puissent se reconstruire. Durant leur séjour dans notre maison, les femmes reprennent le pouvoir sur leur vie, brisent leur isolement et développent leur solidarité. Le coût est généralement calculé en fonction du revenu de la femme.

2) Rencontres individuelles

Ces rencontres visent à travailler les conséquences de la violence. Les intervenantes adaptent l'intervention au profil de la femme, c'est-à-dire à son vécu, à ses besoins et à ses attentes. Durant ces rencontres, les femmes sont amenées à analyser leur trajectoire de victimisation en vue d'établir un plan d'intervention adapté. L'objectif ultime de nos interventions est toujours orienté vers le même but, soit la reprise de pouvoir des femmes sur leur vie.

3) Intervention de groupe

Les interventions de groupe explorent tant la violence (cycle, estime de soi, déculpabilisation, etc.), que les différents services dont pourraient avoir besoin les femmes pour reconstruire leur vie (logement, employabilité, impôts, etc.). Ces rencontres visent l'autonomisation, qui permet aux femmes de comprendre et partager leur vécu et de s'outiller pour se sortir durablement de la violence.

4) Consultations téléphoniques et suivis

Les femmes qui le souhaitent peuvent continuer d'avoir des suivis téléphoniques ou en personne avec l'une de nos intervenantes après leur séjour en maison.

5) Accompagnements et défense des droits

Nous accompagnons les femmes dans leurs différentes démarches (médicales, psychologiques, juridiques, économiques et financières) face à leur réorganisation et leur reconstruction.

6) Soutien dans la relation mère-enfants

Nous accompagnons la mère dans la reprise de son rôle de chef de famille. Nous lui permettons de se faire confiance à nouveau et d'améliorer sa relation avec son ou ses enfants. Par ces actions, nous travaillons à diminuer les conséquences de la violence à la maison.

7) Sensibilisation

Nous luttons pour un changement social et pour l'élimination de la violence faites aux femmes en sensibilisant et en éduquant la population sur le sujet. Les conséquences de la violence conjugale chez les femmes et les enfants sont importantes et nous aidons à diminuer leur effet.

8) Intervention jeunesse

Les enfants vivent des conséquences de la violence conjugale, et ce même s'ils ne sont pas des victimes directes ou qu'ils n'ont pas été témoins des violences. Notre objectif est de permettre aux enfants d'obtenir des réponses, de les sécuriser, de les rassurer mais surtout de leur permettre de reprendre leur place d'enfants.

Nos engagements envers vous

Nous nous engageons à vous offrir des services en violence conjugale postséparation et vous référer vers les ressources appropriées pour toute autre problématique au besoin.

Procédure de traitement des plaintes

Une personne victime d'infractions criminelles ayant utilisé nos services peut déposer une plainte à la coordonnatrice par courriel à l'adresse suivante : info@maisonanitalebel.ca ou par courrier au 77, avenue Mance à Baie-Comeau G4Z 1N1. La personne peut déposer sa plainte jusqu'à 30 jours suivant son départ ou suivant le service reçu. Après ce délai, la plainte sera rejetée.

La personne ayant déposé la plainte sera informée de l'issue de sa plainte et du résultat dans les meilleurs délais. Le délai de traitement est de 30 jours ouvrable.

Coordonnées et heures d'ouverture

Notre organisme est situé au 77, avenue Mance à Baie-Comeau.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30. Nous n'offrons pas de service direct à la population et il est nécessaire de prendre un rendez-vous pour rencontrer une intervenante.

Date d'adoption de la déclaration de services

Le 28 octobre 2024